

Binette, Amélie, Patrick Taillon et Guy Laforest, dir.,
Jean-Charles Bonenfant et l'esprit des institutions (Québec, Les
Presses de l'Université Laval, 2018), 462 p.

Damien-Claude Bélanger

Volume 73, numéro 3, hiver 2020

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1070114ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1070114ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)

1492-1383 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Bélanger, D.-C. (2020). Compte rendu de [Binette, Amélie, Patrick Taillon et Guy Laforest, dir., *Jean-Charles Bonenfant et l'esprit des institutions* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2018), 462 p.] *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 73(3), 88–90. <https://doi.org/10.7202/1070114ar>

même, il s'intéresse à l'État. Il suit en fait une longue tradition historiographique qui remonte à William Smith fils. Il est également malvenu de présenter comme chapaisienne l'argumentation selon laquelle les Britanniques s'assurent de la loyauté des Canadiens français lorsqu'ils les traitent avec justice, alors qu'il s'agit de l'un des lieux communs de l'argumentaire du Parti canadien du début du XIX^e siècle.

Thomas Chapais, historien donne l'impression de forcer la note de la réhabilitation. Peut-on qualifier d'autodidacte un diplômé du cours classique qui y a fréquenté les grands historiens? Peut-on considérer comme original un historien du XX^e siècle qui se limite à une histoire politique, tout en distribuant les jugements moralistes? Guy Frégault, dans une critique de Chapais citée par Bélanger, écrivait: «son éloquence d'un autre âge et certaines idées anachroniques faisaient de lui un homme du XIX^e siècle. [...] Il a écrit quelques pages remarquables sur "la critique en histoire", bien qu'il la pratiquât lui-même le moins possible.» À la fin de ma lecture de *Thomas Chapais, historien*, j'avais compris que Bélanger n'était pas d'accord avec Frégault, mais j'ai dû me ranger à l'avis de ce dernier.

MAXIME RAYMOND-DUFOUR, PH. D.

Post-doctorant
Université McGill

Binette, Amélie, Patrick Taillon et Guy Laforest, dir., *Jean-Charles Bonenfant et l'esprit des institutions* (Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2018), 462 p.

Né en 1912 à l'île d'Orléans, Jean-Charles Bonenfant étudie le droit à l'Université Laval avant de devenir, à vingt-deux ans, journaliste. Chroniqueur judiciaire puis directeur adjoint de l'information à *L'Événement*, quotidien conservateur de Québec, il sera par la suite secrétaire du chef de Cabinet du premier ministre Maurice Duplessis. Après la défaite unioniste de 1939, Bonenfant entre à la Bibliothèque de la législature de la province de Québec, d'abord comme aide-bibliothécaire, puis comme directeur. Il a cumulé cette dernière fonction avec celle de conseiller juridique de l'Assemblée législative du Québec de 1952 à 1969. À cette époque, il donne également de nombreuses charges de cours à l'Université Laval, notamment en droit, mais aussi en science politique et en littérature. Il intègre la Faculté de droit de Laval comme professeur à

temps plein en 1969 et y enseignera le droit constitutionnel jusqu'à son décès en 1977.

Grand érudit, Jean-Charles Bonenfant a contribué à l'essor de la recherche et à la réforme des institutions politiques dans le Québec de l'après-guerre. Il participe aux activités de plusieurs sociétés savantes et publie de nombreuses études sur la Constitution et le fédéralisme et sur les institutions politiques canadiennes et québécoises. Conseiller auprès de plusieurs gouvernements québécois, il rédige d'importants rapports de recherche et participe aux travaux de nombreux comités parlementaires. Également historien à ses heures (il a d'ailleurs contribué à plusieurs articles et comptes rendus pour la *RHAF*), Bonenfant est un des rares chercheurs de langue française à s'être intéressé à la naissance de la Confédération. Son unique monographie porte d'ailleurs sur cette question.

Soucieux de diffuser ses recherches auprès du grand public et d'améliorer la culture générale des Québécois, Bonenfant donne d'innombrables conférences, entrevues radiophoniques et causeries. De 1962 à 1973, il publie une chronique hebdomadaire de l'actualité politique et internationale dans le quotidien *L'Action* de Québec (anciennement *L'Action catholique*). Il contribue également à des articles aux encyclopédies *Britannica* et *Universalis*.

Pourtant, Jean-Charles Bonenfant est plutôt méconnu de nos jours. Une fondation créée par l'Assemblée nationale en 1978 porte son nom, mais les travaux de ce grand chercheur et vulgarisateur semblent être tombés dans l'oubli depuis son décès. L'excellent collectif dirigé par Amélie Binette, Patrick Taillon et Guy Laforest cherche à corriger cette lacune. On y apprend que Bonenfant a contribué à une conception québécoise du fédéralisme et qu'il occupe une place centrale dans la pensée fédérale au Québec. « Tout au long de sa carrière, lit-on en introduction, il souhaite l'avènement d'un véritable fédéralisme qu'il oppose au fédéralisme imparfait caractérisant le pacte de 1867 et son évolution subséquente. Il fait la promotion du dualisme, de la théorie des deux peuples fondateurs, même s'il constate que, n'eût été Cartier, la Confédération de 1867 aurait été essentiellement une affaire d'Anglo-Saxons » (p. 19).

Sans être républicain, Bonenfant a aussi contribué à la diminution des traditions britanniques au sein du parlementarisme québécois. La Loi sur la législature de 1968, qui abolissait le Conseil législatif et nommait « Assemblée nationale » la chambre élective, doit beaucoup au conseiller

juridique discret qui s'est également affairé à franciser la terminologie parlementaire québécoise. Il convainc par ailleurs le premier ministre Jean Lesage de moderniser le cérémonial vétuste qui entoure l'ouverture de la session parlementaire à Québec et la sanction royale des projets de loi. Selon Magali Paquin, « en prônant une rupture avec le parlementarisme britannique traditionnel, il a insufflé au Parlement québécois son identité propre. N'eût été son engagement personnel, sa vision originale et sa stature intellectuelle, l'Assemblée nationale du Québec n'afficherait pas les mêmes particularités à l'heure actuelle. En ce sens, Bonenfant a posé les bases du parlementarisme québécois moderne » (p. 333).

Ce collectif, qui comprend plusieurs textes de Bonenfant et une bibliographie complète, participe discrètement à un courant historiographique récent qui tend à signaler l'apport d'esprits conservateurs à la Révolution tranquille et à la modernisation de la société québécoise. Cela dit, pour la plupart, les contributeurs n'ont pas souligné le conservatisme de Bonenfant. Plusieurs textes font plutôt écho à Jean Leclair qui insiste sur la « modération et le pragmatisme » du personnage (p. 45). Pourtant, Bonenfant, qui se méfie des « changements draconiens », valorise la culture classique et collabore de préférence à des journaux unionistes, participe à un courant conservateur modéré qui marque la culture politique et intellectuelle de la région de Québec dans les années d'après-guerre.

La plupart des contributeurs insistent également sur l'actualité et la pertinence des travaux de Jean-Charles Bonenfant. Jean Leclair croit que sa conception du fédéralisme possède « une étonnante résonance dans le Québec de ce début de XXI^e siècle » (p. 56) et Jacques Beauchemin souligne que « la situation politique du Québec contemporain est peut-être en train de donner raison à Bonenfant dans la mesure où les Québécois paraissent avoir renoncé à l'idée de l'indépendance politique tout en entretenant une relation dépassionnée avec le Canada » (p. 93). Les pages que publie Bonenfant sur le Sénat et sur la réforme du mode de scrutin peuvent assurément éclairer les débats politiques contemporains et, dans le contexte actuel, sa pensée fédérale, qui possède une bonne dose de nationalisme, mérite une réévaluation.

DAMIEN-CLAUDE BÉLANGER
Université d'Ottawa